

**LIEU**

# **CONVENTION**

**POUR L'ACCUEIL ET L'ORGANISATION  
DES CHAMPIONNATS REGIONAUX**

**SAMEDI 03 Octobre 2020**

**OU**

**DIMANCHE 04 Octobre 2020**

**ROUTE**

**1<sup>ère</sup> Cat., 2<sup>e</sup> Cat., 3<sup>e</sup> Cat., ESPOIR**

# CONVENTION

Entre les soussignés :

Le **COMITE REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE DE CYCLISME**, dont le siège social est situé au 13, Avenue de la Madeleine à Gradignan (33170), ci-après dénommé « CR Cyclisme », représenté par son Président : **M. Vincent DEDIEU**

D'une part ;

Et :

Le Club dénommé : ..... dont le siège social est situé à : ..... à ....., représenté par son Président, **M.** ....., appelé dans la présente convention « L'Organisateur ».

La Mairie de : ..... qui est située à : ..... à ....., représentée par son Maire, **M.** .....

D'autre part ;

**Il a tout d'abord été exposé ce qui suit :**

Par délibération du ....., le Conseil d'Administration du Comité Régional Nouvelle-Aquitaine de Cyclisme a décidé de retenir la candidature du club ....., pour l'accueil du **Championnat Régional 2020 Route 1<sup>ère</sup> Cat, 2<sup>ème</sup> Cat, ESPOIR**, qui se déroulera le **samedi 03 Octobre 2020**, à ..... (.....).

Cette décision a été prise compte tenu de l'engagement de l'organisateur de se conformer sans réserve aux conditions techniques, administratives et financières du cahier des charges d'organisation.

a) Le Championnat Régional Route Élite comportera 1 épreuve pour la délivrance des titres régionaux :

- ✓ 1<sup>ère</sup> catégorie
- ✓ 2<sup>e</sup> catégorie
- ✓ 3<sup>e</sup> catégorie
- ✓ Espoir

b) L'organisation technique et administrative sera réalisée par l'Organisateur sous le contrôle du CR Cyclisme qui supervisera et coordonnera les interventions des parties prenantes.  
La présente convention définit la répartition des charges entre le CR Cyclisme et l'Organisateur.

c) L'Organisateur s'engage à respecter les prescriptions prévues dans la présente convention.

d) L'Organisateur devra fournir des installations en nombre suffisant, permettant les aménagements requis, et les parcours devront être adaptés aux épreuves selon les critères du CR Cyclisme.

e) L'Organisateur signataire de la présente convention s'engage à verser au CR Cyclisme la contribution financière définie à l'article 3.1.1 ci-après.

**Ceci exposé, les parties ont ensuite convenu ce qui suit :**

## **1 - OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de la collaboration entre l'Organisateur et le CR Cyclisme pour l'organisation du Championnat Régional Route Élite 2020.

## **2 - ENGAGEMENTS DU COMITE REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE DE CYCLISME :**

Le CR Cyclisme s'engage après règlement de la somme forfaitaire par l'Organisateur à gérer :

### **Article 2.1 – Obligations liées à l'organisation sportive**

- ✓ Les assurances relatives aux Championnats, garanties par la police d'assurance « Responsabilité Civile » souscrite auprès de l'assureur fédéral
- ✓ de la visite des installations, de la reconnaissance et de la validation du circuit
- ✓ du dépannage neutre : 2 véhicules et leurs chauffeurs
- ✓ des maillots protocolaires portés par chaque vainqueur lors de la cérémonie
- ✓ des médailles remises aux trois premiers de chacune des catégories
- ✓ de la désignation et de la prise en charge des arbitres
- ✓ des frais des différents déplacements (réunion préparation, officiels, ...)
- ✓ des classements informatiques
- ✓ de l'homologation et de la publication officielle des résultats

### **Article 2.2 - Obligations en matière de promotion**

Le CR Cyclisme s'attachera à assurer la promotion de l'évènement.

Il lui appartiendra en particulier :

- ✓ de publier les informations dans « CYCLISME »
- ✓ de communiquer à la presse (journaux, radio, télévision)
- ✓ de diffuser, par l'intermédiaire de son site Internet, les informations liées à l'épreuve, la liste des engagés, ainsi que les résultats
- ✓ de mettre à disposition des banderoles (FFC, partenaires du Comité, ...)

### **Article 2.3 - Compétences exclusives**

✓ Relations avec les clubs : les documents officiels d'information sur le Championnat devront être établis sous le sigle du CR Cyclisme et être communiqués aux destinataires par son intermédiaire.

✓ La mise en place des opérations techniques sur le terrain, y compris lorsque ces opérations sont assurées matériellement par L'Organisateur.

### **Article 2.4 - Droits cédés par le CR Cyclisme**

Le CR Cyclisme autorise L'Organisateur :

- ✓ à utiliser dans sa communication le label et la mention « Championnat Régional 2020 Route 1<sup>ère</sup> Cat., 2<sup>e</sup> Cat., 3<sup>e</sup> Cat., ESPOIR »
- ✓ à négocier ses propres partenariats sous condition de non concurrence avec les partenaires du CR Cyclisme
- ✓ à promouvoir le Championnat auprès du public et des médias

- ✓ à apposer son nom et son logo sur les documents officiels du Championnat : affiches, programmes, dossier de présentation, ...
- ✓ à bénéficier des pages souhaitées dans le dossier de présentation
- ✓ à disposer, pour faire apparaître son nom et son logo, de supports dans les 100 derniers mètres du circuit et sur le podium protocolaire
- ✓ à utiliser un véhicule d'ouverture à ses couleurs et des véhicules suiveurs pour l'accueil des invités
- ✓ à diffuser des programmes le jour de l'épreuve

### **3 - ENGAGEMENTS DES ORGANISATEURS :**

L'organisateur s'engage à prendre en charge toutes les dépenses afférentes à l'organisation de l'épreuve.

#### **Article 3.1 - Engagements Financiers et Administratifs**

##### **Article 3.1.1 - Droits d'organisation et prix**

✓ Droits d'organisation : Le montant est fixé chaque année par le Conseil d'Administration et publié lors de la diffusion de la tarification régionale. En 2020, ceux-ci s'élèvent à **900 €**.

✓ Prix avec grille minimale :

- scratch : 500 € à répartir
- Espoirs : 252 € à répartir

Le nombre de récompensés est au libre choix de l'organisateur mais les prix doivent correspondre à une grille des prix FFC.

Les droits fédéraux devront être versés au CR Cyclisme selon les modalités suivantes :

- 30 % le jour de la signature de la convention (270 €)
- le solde : 1 mois avant l'épreuve.

Ces montants seront réglés par chèque bancaire ou par virement sur le compte du CR Cyclisme.

##### **Article 3.1.2 - Obligations administratives**

L'Organisateur s'engage à effectuer les démarches administratives suivantes :

- ✓ demande d'autorisation auprès de la Préfecture pour organiser une manifestation sportive sur la voie publique
- ✓ obtenir et afficher l'arrêté préfectoral concernant le championnat
- ✓ obtenir et afficher l'arrêté municipal concernant les interdictions de stationner sur le circuit, les parkings et les lieux réservés à l'installation du matériel sur le site d'arrivée
- ✓ compléter et envoyer le « Détail d'Organisation » au CR Cyclisme

#### **Article 3.2 - Prestations Techniques**

##### **Article 3.2.1 - Installation de la ligne d'arrivée**

L'installation de la ligne d'arrivée doit comprendre notamment :

- ✓ un podium protocolaire
- ✓ une sonorisation
- ✓ un podium pour le juge à l'arrivée et les arbitres
- ✓ une photo-finish
- ✓ un dispositif de barrières de protection (2 X 150 m)

- ✓ une ligne d'arrivée tracée conformément aux dispositions de l'article 1.2.099 du règlement FFC
- ✓ un compte tour et une cloche
- ✓ une flamme rouge ou 1 panneau pour annoncer le dernier KM
- ✓ des panneaux de distance : 500 m / 300 m / 200 m / 150 m / 100 m / 50 m
- ✓ un branchement électrique pour les diverses installations

### **Article 3.2.2 - Installations annexes**

Différents locaux devront être mis à disposition :

❖ **des officiels de course** :

- ✓ un local destiné à accueillir la permanence du Championnat pour la distribution des dossards (cf. annexe 1)
- ✓ une salle pour la gestion des classements informatiques avec tables, chaises, et branchements électriques (cf. annexe 1)
- ✓ une salle pour les arbitres
- ✓ des parkings pour les véhicules officiels

❖ **des responsables du contrôle anti-dopage** :

- ✓ un local, qui doit être le plus près possible du site d'arrivée, pour le contrôle médical avec les aménagements requis (cf. annexe 1)

❖ **des coureurs** :

- ✓ des parkings
- ✓ des vestiaires avec douches

❖ **des spectateurs** :

- ✓ parkings situés avant et après la ligne d'arrivée

### **Article 3.2.3 - Assistance Technique Course**

✓ Voitures

Type	Nb	Liaison radio	Fourni par :
Voiture ouverte	1	Récepteur	Organisateur
Dépannage neutre	2	Récepteur	CR Cyclisme
Arbitres	3	Émetteur - Récepteur	Organisateur
Médecin	1	Émetteur - Récepteur	Organisateur
Véhicule balai	1	Émetteur - Récepteur	Organisateur
Ambulance	1	Émetteur - Récepteur	Organisateur
Invités	1	Récepteur	Organisateur
Presse	1	Récepteur	Organisateur

✓ Motos

Type	Nb	Liaison radio	Fourni par :
Motos sécurité	3	Récepteur	Organisateur
Moto info	1	Émetteur - Récepteur	Organisateur
Moto Arbitres	2	Émetteur - Récepteur	Organisateur

### **Article 3.3 - Prestations Diverses**

### **Article 3.3.1 - Réception / Restauration**

- ✓ Assurer la restauration des officiels : environ 20 personnes

### **Article 3.3.2 - Moyens humains**

- ✓ Signaleurs
- ✓ Escorteurs pour le contrôle anti-dopage
- ✓ 2 speakers (podium et sur l'épreuve)

### **Article 3.3.3 - Divers**

- ✓ Gerbes comme défini en annexe 6
- ✓ Dossards : 2 dossards par coureur

## **4 - PARCOURS**

### **Article 4.1 - Kilométrage**

La distance devra être comprise entre : 120 et 140 km

Les distances seront validées par le CTR en fonction du profil et des caractéristiques des épreuves à l'occasion de la reconnaissance des circuits.

Les distances et les horaires sont détaillés en annexe 3 et 4.

### **Article 4.2 - Parcours**

Réseau routier permettant d'organiser les épreuves dans des conditions techniques et de sécurité satisfaisante.

Définir un circuit de 9 à 11 km, sans passage à niveau, ni tunnel, pourvu d'un revêtement en bon état et présentant un profil varié de nature à garantir l'égalité des chances entre les concurrents.

### **Article 4.3 - Circuit**

- ✓ La mise en place des signaleurs doit se faire 15 minutes avant le départ de chaque épreuve.
- ✓ Le circuit devra être fléché (aérien et/ou au sol), avec signalement des passages dangereux.
- ✓ Circulation à usage privatif de la chaussée qui sera demandée par L'Organisateur auprès de la Préfecture compétente
- ✓ Prévoir la mise en place de panneaux d'interdiction de stationnement sur les voies empruntées par la course.
- ✓ Prévoir une zone de ravitaillement ainsi qu'une zone verte de délestage

## **5 - EXECUTION DE LA CONVENTION**

Chaque partie s'oblige expressément à l'égard de l'autre à faire respecter les engagements qu'elle a pris dans la présente convention, lorsque pour l'exécution de certaines de ses obligations techniques, elle s'en remet à un prestataire ou à un quelconque organisme la représentant.

### **Article 5.1 - Non déroulement des épreuves**

Si pour une raison indépendante de L'Organisateur, le Championnat ne se déroulait pas sur le site prévu dans ce présent contrat, du fait du CR Cyclisme, ce dernier s'engage à reverser immédiatement l'ensemble des sommes versées par les organisateurs.

### **Article 5.2 - Litiges**

En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution de l'une des clauses de la présente convention, les parties s'engagent à épuiser toutes les voies de conciliation possibles avant d'en saisir le juge compétent.

Fait à GRADIGNAN, le 07 juillet 2020

(En trois exemplaires originaux dont un remis à chacune des parties)

**Pour L'Organisateur  
Le Président**

**Pour la ville d'accueil  
Le Maire**

**Pour le CR Cyclisme  
Le Président**

***Vincent DEDIEU***



# ANNEXES

## **Plan des Annexes :**

Annexe 1 : Disposition des salles

Annexe 2 : Parkings et dérivations

Annexe 3 : Circuit

Annexe 4 : Horaires

Annexe 5 : Site Départ/Arrivée et Dispositif des véhicules

Annexe 6 : Protocole

Annexe 7 : Organisation - Tableau récapitulatif

# ANNEXE 1

## DISPOSITION DES SALLES

Mise à disposition, près de la ligne d'arrivée, de locaux destinés à l'organisation des épreuves et définit comme suit :

### PERMANENCE

#### Descriptif :

- ❖ Salle destinée à la distribution des dossards
- ❖ Équipée au minimum de 2 tables et 4 chaises.
- ❖ Prévoir des tableaux pour l'affichage des listes d'engagés et des résultats

Nom de la salle :

Adresse :

N° de Téléphone (ou N° de portable de L'Organisateur) :

---

### INFORMATIQUE ET ARBITRES

#### Descriptif :

- ❖ Salle équipée de tables, chaises, prises de courant mono 220 volts

Nom de la salle :

Adresse :

---

### CONTROLE MEDICAL

#### Descriptif :

❖ Ce local doit être aménagé d'un bureau pour le médecin, de toilettes, d'une salle d'attente avec 10 chaises pour les coureurs et les escorteurs. Il doit être à l'écart des autres salles de la permanence.

Prévoir des boissons (eau).

Nom de la salle :

Adresse :

---

La permanence peut être installée dans une grande salle avec des cloisons mobiles pour séparer les divers espaces.

Pour le contrôle médical, prévoir un fléchage depuis la ligne d'arrivée pour indiquer l'accès.

## ANNEXE 2

### PARKINGS ET DERIVATIONS

#### PARKING OFFICIEL

**Descriptif :**

- ❖ Parking à proximité de la permanence et de la salle réservée à l'informatique.
- ❖ Pour 15 voitures et 10 motos.

Nom du parking :

Adresse :

---

#### PARKING COUREURS

**Descriptif :**

- ❖ Parking à proximité du site d'arrivée.
- ❖ Pour 100 voitures.

Nom du parking :

Adresse :

---

#### PARKING PUBLIC

**Descriptif :**

- ❖ Parking à proximité du site d'arrivée.
- ❖ Pour 200 voitures.

Nom du parking :

Adresse :

---

#### DERIVATION DES VEHICULES AVANT LA LIGNE D'ARRIVEE

**Descriptif :**

- ❖ Dérivation pour les motos et véhicules.

Lieu :

---

Mettre en place un fléchage des différents parkings et dérivations.

# ANNEXE 3

## CIRCUIT

### PLAN

---

### KILOMETRAGE

Circuit de :  km

Nombre de tours :

Distance totale :  km

---

Le circuit sera validé par les CTS et la Commission Régionale Route.

## **ANNEXE 4**

### **HORAIRES**

#### **ORGANISATION**

Ouverture de la permanence :	10H45
Remises	11H30 à 12H00
- accréditations	
- bandeaux véhicules	
- Presse	
Remise des dossards	11H45 à 12H45
Réunion	12H30 à 12H45
- Chauffeurs	
- Motards	
- Officiels :	
Réunion Directeurs Sportif	12H45 à 13H00
Appel des coureurs	13H20
Départ :	13H30

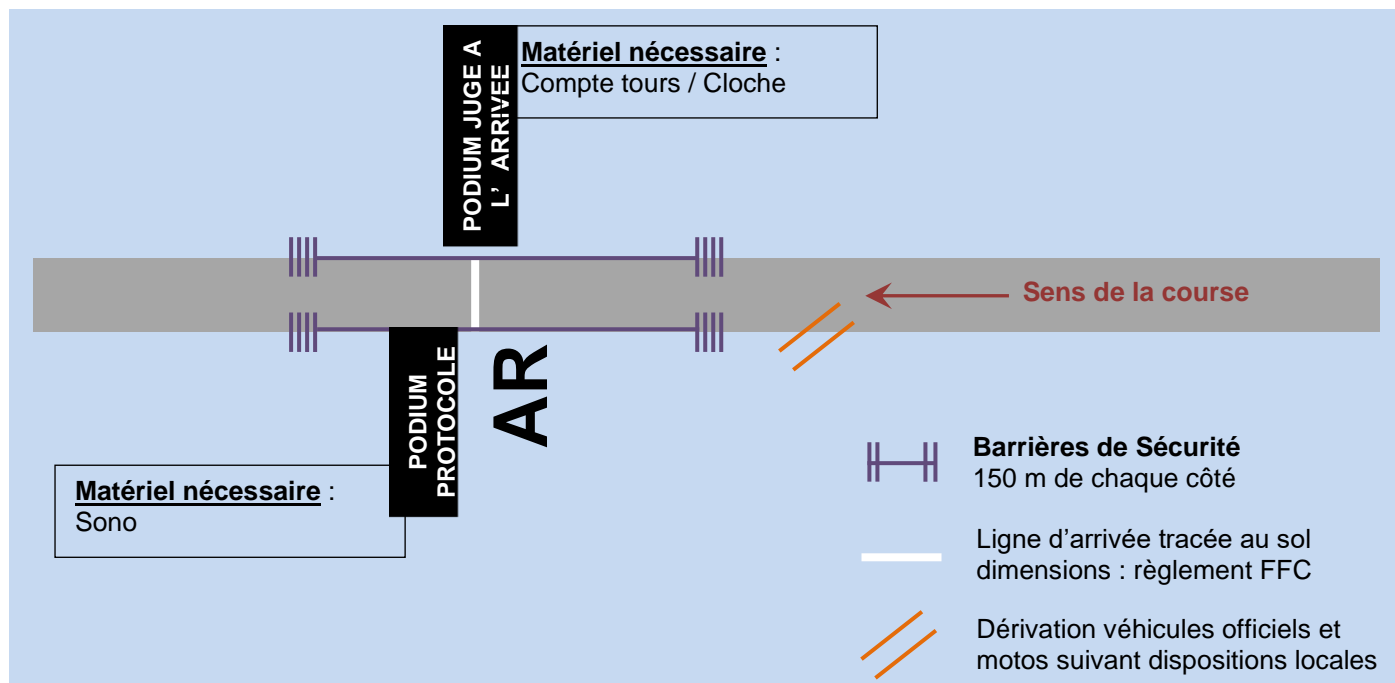
---

Pour toute modification des horaires, il est obligatoire d'obtenir l'accord du Comité Régional.

## ANNEXE 5

### SITE DEPART/ARRIVEE ET DISPOSITIF DES VEHICULES

#### SITE DEPART/ARRIVEE



#### DISPOSITIF DES VEHICULES

✓ Voitures :

Type	Nb	Liaison radio	Fourni par :
Voiture ouvreuse	1	Récepteur	Organisateur
Dépannage neutre	2	Récepteur	CR Cyclisme
Arbitres	3	Emetteur - Récepteur	Organisateur
Médecin	1	Emetteur - Récepteur	Organisateur
Véhicule balai	1	Emetteur - Récepteur	Organisateur
Ambulance	1	Emetteur - Récepteur	Organisateur
Invités	1	Récepteur	Organisateur
Presse	1	Récepteur	Organisateur

✓ Motos :

Type	Nb	Liaison radio	Fourni par :
Motos sécurité	3	Récepteur	Organisateur
Moto info	1	Emetteur - Récepteur	Organisateur
Moto Arbitres	2	Emetteur - Récepteur	Organisateur

# ANNEXE 6

## PROTOCOLE

### RECOMPENSES

CATEGORIE	MAILLOTS	MEDAILLES	GERBES
Élite - Scratch	1	3	3
Espoir	1	3	1
2 <sup>e</sup> catégorie	1	3	1
3 <sup>e</sup> catégorie	1	3	1
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>6</b>

### Pas de cumul des récompenses

Si un espoir de 1<sup>ère</sup> catégorie remporte l'épreuve, il sera également champion élite. 1 seul maillot sera alors remis.

Si un espoir de 2<sup>ème</sup> catégorie remporte l'épreuve, il sera également champion élite et champion 2<sup>ème</sup> catégorie. 1 seul et unique maillot sera alors remis pour l'épreuve.

Si un espoir de 3<sup>e</sup> catégorie remporte l'épreuve, il sera également champion élite et champion 3<sup>e</sup> catégorie. 1 seul et unique maillot sera alors remis pour l'épreuve.

Si un espoir de 2<sup>ème</sup> catégorie est premier de la catégorie, il sera également champion 2<sup>ème</sup> catégorie. 1 seul maillot sera alors remis.

Si un espoir de 3<sup>e</sup> catégorie est premier de la catégorie, il sera également champion 3<sup>e</sup> catégorie. 1 seul maillot sera alors remis.

1 coupe : pour le meilleur club sur 3 coureurs

---

### DEROULEMENT

Le protocole aura lieu 15 minutes après l'arrivée

Responsables : un membre du club à définir et le Président du Comité Régional ou son représentant

Les récompenses seront remises par les Présidents du club et du Comité Régional, les élus et les partenaires présents.

Comité Régional : Maillots et Médailles

Club : Gerbes et coupes

## ANNEXE 7

### ORGANISATION - TABLEAU RECAPITULATIF

ACTION	ORGANISATEUR	COMITE REGIONAL
<b>ADMINISTRATIF</b>		
Gestion des engagements		X
Informatique (gestion et matériel)		X
Feuilles d'émargement		X
Invitations	X	X
Dossier de présentation		X
Programmes	X	
Détail d'Organisation / Autorisation Préfectorale	X	
<b>MATERIEL</b>		
Podiums et sonorisation	X	
Dossards (2 par coureur)	X	
Roues pour dépannage		X
Haut-parleur pour voiture ouvreuse	X	
Radios	X	
Barrières	X	
Compte-tours et cloche	X	
Photo-finish	X	
Courant pour sono	X	
<b>VEHICULES</b>		
Véhicule ouvreuse	X	
Véhicule balai	X	
Véhicules officiels	X	
Véhicule invités / presse	X	
Véhicules Dépannage		X
Motards	X	
Véhicule Médecin	X	
Ambulance	X	
<b>CIRCUITS</b>		
Proposition des circuits	X	
Validation des circuits		X
Fléchages (circuit/accès/permanence/ contrôle médical), sécurité, dérivations	X	
<b>RECOMPENSES</b>		
Maillots		X
Médailles		X
Gerbes	X	
<b>MOYENS HUMAINS</b>		
Médecin	X	
Signaleurs	X	
Arbitres (6)		X
Responsables protocole	X	X
Responsable du Contrôle et escorteurs	X	
Speakers (2)	X	
Jeunes filles pour gerbes	X	
<b>DIVERS</b>		
Permanence	X	X
Restauration	X	